

COMMUNE DE FARCIENNES –
PROVINCE DE HAINAUT-
ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

AVIS A LA POPULATION

En application des dispositions de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et particulièrement de son article 90, le Collège communal, réuni en séance du 9 novembre 2020, porte à la connaissance du public que le Conseil de zone, en sa séance du 23 octobre 2020, a arrêté la seconde modification du budget 2020 de la Zone de Secours Hainaut-Est.

L'acte administratif peut être consulté, sur place sans déplacement, à l'Administration Communale, service des Finances communales, 1er étage, rue de la Liberté 40 à 6240 Farciennes pendant un délai de 10 jours à dater du présent avis

La consultation des documents pourra se faire pendant les heures d'ouverture des bureaux soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et le mercredi de 13h à 16h.

Farciennes, le 12 novembre 2020

Par Ordonnance,

La Directrice générale ff,

Alexandra BENITEZ Y RONCHI



Le Bourgmestre,

Hugues BAYET